



GOVERNANCE ET INDUSTRIALISATION DU MALI

Arouna KONE¹, Hamed Baba SINGARE², Sira Samballa DIALLO³

¹Enseignant chercheur / Agence Malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique - AMAQ-SUP / Mali

²Enseignant chercheur / Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG) / Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB) / Mali

³Enseignant chercheur / Institut Universitaire de Gestion (IUG) / Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB) / Mali

This is an open access article under the [CC BY-NC-ND](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/) license.



Abstract: Following the failure of structural adjustment programs, the promotion of good governance has become, since the late 1990s, a priority for major international organizations as a development policy for poor countries.

The objective of this article is to analyze the link between good governance and industrialization in Mali. This research focuses on empirical methodology based on an econometric model integrating World Bank data for the period 2005-2021. The industrialization variable is approximated by manufacturing value added, expressed as a percentage of GDP. The independent variables are the six indicators of governance in the world, developed by the World Bank. The results of the regression analyses show that political stability and the absence of violence in the country, as well as the rule of law and the variable Citizen voice and responsibility have a positive influence on industrialization. On the other hand, it appears that the fight against corruption, the efficiency of public authorities and the quality of regulation have a negative influence on industrialization.

Consequently, if the establishment of the rule of law through democratic functioning, under the rule of law and in the maintenance of rights, and the independence of the judiciary, is a favourable condition for industrial development, the Malian State should intensify the fight against corruption and promote the transition of the economy from the informal sector to the formal sector.

Mots-clés : Mali, industrialization, governance, institutions, rule of law, corruption.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.7665965>

1. Introduction

Sur la page 10 de son numéro 72 paru en avril 1960, le journal, Le Monde Diplomatique, publiait un article intitulé « L'industrie malienne est la plus importante de l'Ouest africain d'expression française ». En effet, de 34 industries agro-alimentaires en 1960, le Mali a connu une augmentation substantielle du nombre d'industries et une diversification de son secteur industriel entre 1960 et 1980. Avec un financement majoritairement d'origine extérieure, le secteur industriel malien était composé de sociétés et d'entreprises étatiques jusqu'en 1980. Face au déséquilibre structurel de son économie, le Mali sous l'égide des Institutions de Bretton Woods a entrepris à partir de 1982 une série de programmes d'ajustement structurel dont les résultats semblent mitigés. La conséquence pour le secteur industriel malien fut la privatisation des sociétés et entreprises étatiques et la libéralisation de l'économie. L'échec de l'industrialisation par l'approche du marché tel qu'envisagé par les réformes néolibérales a conduit les pays concernés à revoir leurs stratégies de développement mais aussi et surtout leurs stratégies industrielles. Dès lors, le Mali élaborera un document stratégique de réduction de la pauvreté qui, contrairement aux programmes d'ajustement structurel, repose sur une vision de long terme du développement économique et social.

Cependant, les nouvelles politiques et stratégies de développement, mises en œuvre depuis 2002, laissent une place très minoritaire à l'industrie. Compte tenu de la déliquescence de l'industrie malienne, minée par de nombreux problèmes à la fois conjoncturels et structurels, le Mali demeure l'un des pays les moins industrialisés de la sous-région. Certains de ces problèmes sont récurrents. En effet, depuis l'indépendance, l'industrialisation du Mali connaît une insuffisance d'infrastructures, des problèmes énergétiques et de ressources humaines, mais aussi des contraintes liées à la spécialisation primaire de son économie.

Au regard des difficultés de développement que connaît le secteur industriel malien, la question centrale de notre recherche est la suivante :

Quel est l'influence de la bonne gouvernance sur le développement industriel du Mali ?

Nous partons de l'hypothèse principale que la bonne gouvernance a une influence positive sur le développement industriel. Ainsi, l'objectif principal de cette recherche est d'analyser le lien entre la bonne gouvernance et l'industrialisation du Mali.

Cette recherche s'inscrit dans une démarche hypothético-déductive. Nous partons d'une hypothèse et espérons étudier des séries chronologiques en relation avec cette prédiction.

Compte tenu des objectifs de la recherche, une approche quantitative paraît plus pertinente. Nous avons opté pour l'usage des données secondaires comme moyen de collecte de données.

Dans notre démarche méthodologique, nous procédons dans un premier temps à la conceptualisation des notions de gouvernance et d'industrialisation, ainsi qu'à la revue de littérature sur les liens entre la gouvernance et l'industrialisation en Afrique. Dans un second temps, nous allons modéliser l'influence de la bonne gouvernance sur l'industrialisation au Mali. Il s'agit de spécifier et d'estimer notre modèle de recherche, et ensuite, présenter et interpréter les résultats des analyses de régression. Cette modélisation permettra, à partir des indicateurs mondiaux de gouvernance issus de la base de données de la banque mondiale, de procéder à des analyses économétriques visant à vérifier ou rejeter notre hypothèse principale.

2. Revue de littérature théorique et empirique

2.1. Industrialisation et transformation structurelle des économies africaines

Selon la BAD (2008), l'industrialisation est la clé du développement économique. Aucun pays au monde n'est parvenu à la prospérité ni à un niveau de vie décent pour ses citoyens sans s'être doté d'un secteur industriel solide. Forts de cette conviction, les dirigeants africains n'ont cessé de souligner l'importance du développement industriel pour assurer une croissance inclusive et résiliente. La transformation structurelle des économies africaines reste une priorité, et la stratégie privilégiée pour la réaliser est l'industrialisation.

La transformation structurelle des économies se définit comme un phénomène graduel qui se traduit par une réallocation des activités et des facteurs de production notamment de la main-d'œuvre, des secteurs à faible productivité comme l'agriculture, la chasse et l'élevage, vers des secteurs plus modernes de l'économie comme l'industrie et les services à forte valeur ajoutée (McMillan et Rodrik, 2011). Il est attendu qu'elle se traduise par une augmentation du poids du secteur manufacturier dans le PIB, et une baisse de l'emploi agricole au profit de l'emploi industriel notamment (Mama et Ongono, 2019). Par conséquent, les pays pauvres qui souhaitent faire des avancées significatives sur le chemin du développement, devraient avant toute chose modifier profondément la structure de leurs économies et monter en gamme dans les chaînes de valeur mondiales (Horner & Nadvi, 2018 : 207-237 ; Kouty et Ongono, 2017 : 177-190).

Après les indépendances, de nombreux pays africains ont choisi l'industrialisation comme élément central de l'agenda du développement. Elle était censée faciliter la transformation de la structure de leurs économies en passant d'une base agricole à un socle industriel moderne. Le rôle de l'industrialisation est clairement entériné dans le Plan d'action de l'Union africaine pour

le développement industriel accéléré de l'Afrique et la Troisième décennie du développement industriel pour l'Afrique. L'Agenda 2063, cadre stratégique de l'Union africaine pour la transformation socio-économique de l'Afrique, appelle à promouvoir des plans sectoriels et de productivité, ainsi qu'à développer des chaînes de valeur régionales et de produits de base pour appuyer la mise en œuvre de politiques industrielles à tous les niveaux (BAD, 2018). La réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et des Objectifs de Développement Durable dont l'industrialisation est désormais une priorité majeure, exigera de restructurer en profondeur les stratégies de croissance définies à travers le continent. En 2018, le Forum sur la coopération sino-africaine a également réaffirmé la priorité de l'industrialisation du continent, devenue un thème récurrent du plaidoyer des derniers rapports des institutions internationales et africaines. Le projet d'industrialisation du continent est défendu par la majorité des Etats et conforté par la diversification des partenaires financiers et commerciaux et l'accès aux nouvelles technologies. L'industrialisation est, pour beaucoup, la force agissante de la transformation structurelle (Enache et al., 2016).

2.2. Le concept de gouvernance

La polysémie du terme « gouvernance » suscite des ambiguïtés et des confusions. Cependant, cette notion est indéniablement source de richesses, notamment parce qu'elle renvoie à une multitude de facettes et favorise la rencontre entre disciplines (Baron, 2003 : 329-349).

Pour Charreaux (2004), si le thème de la « gouvernance » des entreprises s'est principalement développé au sein de la littérature financière, une recherche bibliographique montrerait qu'il fait aujourd'hui l'objet d'une forte attention de la part des juristes et des économistes, mais également des politologues, des sociologues et des spécialistes des sciences de gestion. En effet, depuis près de trois décennies, le thème du « gouvernement » ou de la « gouvernance » des entreprises a pris une place importante et accrue dans les préoccupations des hommes politiques, des médias, et des chercheurs en sciences sociales (droit, économie, gestion, science politique...). De nos jours, mesurer la gouvernance importe tant au point de vue de la politique nationale, que des relations économiques internationales ou encore de la recherche en sciences économiques et de gestion, ou en science politique.

Dans les années 1990, suite à l'échec des programmes d'ajustement structurel, conçus par les institutions de Bretton Woods comme politique de développement des pays pauvres, un consensus s'est établi sur le rôle de la gouvernance et des institutions dans la croissance économique et le bien-être. Depuis la fin des années 1990, la promotion de la bonne

gouvernance est une priorité pour les grandes organisations internationales, telles que le PNUD, le Fonds Monétaire International ou la Banque Mondiale, dans leurs programmes de développement et de réduction de la pauvreté. Le PNUD (1995) définit la bonne gouvernance sur la base de sept caractéristiques principales que sont : la légitimité politique et l'imputabilité, la liberté d'association et la participation, l'existence d'un système judiciaire fiable, la responsabilisation des bureaucraties, la liberté d'information et d'expression, la gestion efficace et efficiente du secteur public et une coopération avec les organisations de la société.

Dans un rapport paru en 1992 et intitulé « Gouvernance et développement », la Banque mondiale définit la bonne gouvernance comme étant la manière dont le pouvoir est exercé pour gérer les ressources nationales économiques et sociales consacrées au développement. A la fin des années 1990, la Banque mondiale et son département de recherche ont initié un programme de recherche de longue durée sur les indicateurs de la gouvernance. Kaufmann et al. (1999), définissent la gouvernance comme « les traditions et les institutions par lesquelles l'autorité est exercée dans un pays pour le bien commun. Cela inclut le processus par lequel les gouvernements sont choisis, contrôlés et remplacés, la capacité du gouvernement à élaborer et mettre en place des politiques judicieuses, ainsi que le respect des citoyens et l'état des institutions gouvernant leurs interactions économiques et sociales ». L'aspect essentiel de la bonne gouvernance résiderait donc dans une action gouvernementale prévisible, transparente et éclairée, dotée d'une bureaucratie imbue d'éthique professionnelle et d'un exécutif comptable de ses actions. Tous ces éléments sont présents dans une société civile solide qui participe aux affaires publiques et dont tous les membres respectent la primauté du droit. Ayant pour mandat de promouvoir un développement durable, la banque mondiale s'intéresse uniquement à ce que la bonne gouvernance contribue au développement social et économique, et notamment à son objectif fondamental qui est de réduire de manière durable la pauvreté dans le monde.

C'est dans cette dynamique que depuis 1996, Daniel Kaufman, Aart Kraay et Massimo Mastruzzi, avec l'aide de Pablo Zoido-Lobaton, ont développé à l'Institut de la banque mondiale, six indicateurs dénommés « Indicateurs mondiaux de la gouvernance » (IMG) pour mesurer la qualité des pays. A partir de 1996, ces indicateurs furent disponibles tous les deux ans, et depuis 2002, annuellement, par période de cinq ans. Les données utilisées pour élaborer ces indicateurs sont elles-mêmes issues d'un catalogue de données, auquel a été appliquée une méthode agrégative. Les indicateurs de gouvernance ont permis de mieux connaître les causes et les conséquences de la mauvaise gestion des affaires publiques. Ils ont aussi contribué à faire pression sur les gouvernements et les sociétés pour qu'elles agissent.

2.3. La gouvernance et l'industrialisation : qu'avons-nous appris ?

Malgré toutes ses richesses en ressources naturelles et minérales, l'Afrique reste le continent le moins industrialisé du monde. Les pays africains, particulièrement au Sud du Sahara, seraient restés relativement à l'écart du processus de l'industrialisation notamment au sens des secteurs manufacturiers (Goujon et Kafando, 2011), comparée à l'Asie du Sud-Est par exemple.

La littérature montre que les mauvaises performances économiques et sociales des pays africains sont expliquées par des obstacles à l'industrialisation. Parmi les différents facteurs explicatifs de cette situation, certaines causes sont structurelles car liées à la structure économique (revenus) ou géographiques notamment l'enclavement du pays. D'autres sont liées à la gouvernance, c'est-à-dire l'Etat de droit, l'instabilité politique, la corruption, etc. Les politiques économiques également sont évoquées comme un facteur explicatif des problèmes d'industrialisation en Afrique.

Pour expliquer la désindustrialisation prématurée de l'Afrique, une synthèse de la littérature permet de retenir, comme principales contraintes à l'industrialisation, l'instabilité et les incertitudes de l'environnement des affaires ; le déficit d'infrastructures, de réseaux énergétiques, de transport et de communication ; le coût relatif de la main-d'œuvre élevé ; le faible niveau de qualification ; l'étroitesse des marchés et les difficultés d'accès au marché financier.

D'autres auteurs expliquent la transformation structurelle des économies africaines par des facteurs institutionnels. Selon Perkins et al. (2008 : 107-110), depuis les recherches innovantes de Douglas North (1990), le rôle de la gouvernance et des institutions dans la croissance et le développement économiques a commencé à faire l'objet d'une attention sérieuse. Depuis, de nombreuses études ont mis au jour l'existence d'un rapport positif entre la croissance économique et la force de l'Etat de droit, le degré de corruption, le droit de propriété, la qualité des administrations publiques et d'autres critères de la gouvernance et des institutions. De façon générale, les pays qui mettent à leur actif des taux plus importants de gouvernance enregistrent une croissance économique plus rapide. De nos jours, beaucoup d'éléments montrent qu'il existe un rapport étroit entre la force des institutions, la rapidité de la croissance économique et l'augmentation des fruits du développement.

Une mauvaise gouvernance est généralement considérée comme un des plus grands obstacles au développement, particulièrement pour les activités « modernes » ou manufacturières. Easterly et Levine (2003) parmi d'autres montrent que la gouvernance serait le principal facteur

déterminant la croissance économique. De mauvaises institutions généreraient de mauvaises performances économiques à travers une instabilité politique (Acemoglu et al, 2003 : 49-123) et/ou de mauvais choix en termes de politiques économiques (Rigobon et Rodrik, 2004). Sachs (2003) en revanche rejette le rôle significatif de la gouvernance.

En mettant en perspective les déterminants de la marginalisation des économies africaines de l'industrie mondiale, Jacquemot (2018) insiste sur l'inadaptation structurelle et institutionnelle des économies africaines aux exigences d'intégration aux chaînes de valeur. Nubukpo (2015) analyse la compatibilité des politiques au cœur des politiques d'émergence formulées par les dirigeants africains, et l'industrialisation de l'Afrique. Il montre que si la contribution de ces politiques à l'élévation du potentiel de croissance et à l'industrialisation est certes fondamentale grâce au développement des infrastructures, celles-ci font cependant l'impasse sur les conditions institutionnelles d'accumulation du capital productif. Pour Rougier et Piveteau (2011), en n'intégrant pas la question de gouvernance, ces politiques, conçues par des bureaux d'études, se fondent davantage sur l'optimisation de la compétitivité des entreprises dans les industries existantes que sur l'investissement dans de nouvelles industries (soutien public de ces industries, formation et recherche) que suppose une réelle politique industrielle. Dans cette perspective, la transformation structurelle des économies, une exigence pour le développement, semble liée à la gouvernance et aux choix stratégiques. Pour De Brauw et al. (2014), l'un des points de convergence de la littérature sur le développement économique est que, celui-ci impose des changements importants dans la structure des économies. En observant les sentiers de transformation structurelle des économies africaines, Cadot et al. (2015) montrent que, si sur un plan historique, la réorientation de l'activité économique a été séquentielle dans tous les pays, en Afrique, les ressources ont été, par contre, orientées directement de l'agriculture vers les services, court-circuitant les activités manufacturières, y compris lorsque l'on prend en compte l'emploi informel et l'auto-emploi. Pour Mama et Ongono (2019), les importants mouvements des populations des campagnes vers les villes observés quotidiennement en Afrique, ne traduisent pas forcément une transformation structurelle des économies. Ils suivent une trajectoire bien différente de celle du modèle qui a engendré une forte croissance des revenus et des niveaux de vie pendant la révolution industrielle, et plus récemment, pendant le miracle asiatique (Newman et al., 2016). Pour McMillan et al. (2014), la transformation structurelle résulte moins d'une réallocation sectorielle du facteur travail que d'une réallocation des ressources des activités les moins productives vers les plus productives. Badiane et al. (2012) trouvent qu'en Afrique, la force de travail s'est inversée de l'agriculture traditionnelle

vers des services informels à faible niveau de productivité en milieu urbain, notamment le commerce et le transport. Le secteur manufacturier ne s'étant pas suffisamment développé en Afrique, la main-d'œuvre quitte les zones rurales à faible productivité pour un secteur urbain informel à faible productivité également ; sans que l'industrie et les services à forte valeur ajoutée soient les principaux bénéficiaires de cet exode rural (Jedwab et Osei, 2012). C'est cette tendance qui a expliqué l'abaissement du niveau global de productivité du travail en Afrique. Mais, McMillan et Rodrik (2011) ont observé à partir des années 2000, une inversion de la courbe de la productivité du travail qui s'élève légèrement dans certains pays (Ethiopie, Ghana, Malawi) au moment où la main-d'œuvre s'oriente davantage vers l'activité manufacturière et de service à plus forte valeur ajoutée. Si le problème de la faible transformation structurelle des économies est général à tout le continent africain, il semble se poser encore avec plus d'acuité en Afrique subsaharienne, et particulièrement dans les pays de la zone Franc (Mama et Ongono, 2019). Ces auteurs trouvent que de toutes les communautés économiques existant sur le continent africain, les deux principales unions de la zone Franc que sont la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) sont à la traîne en termes de production industrielle, et leur production manufacturière est de loin inférieure à celle des communautés économiques n'incluant pas les pays de la zone Franc. En plus d'avoir une taille du secteur manufacturier faible, beaucoup de pays de la zone Franc comptent aussi parmi les plus pauvres du continent africain. Pour Goujon et Kafando (2011), certains pays africains sont également frappés par la malédiction des ressources naturelles, quand, à la suite d'un boom de l'exploitation de ressources naturelles et des industries extractives, le pays entre dans une période d'instabilité économique et politique l'empêchant de profiter du nouveau potentiel de croissance. Ainsi, un phénomène associé à cette malédiction est celui du Dutch Disease ou syndrome hollandais, qui traduit le fait qu'un boom de l'industrie extractive peut se traduire par un détournement des ressources productives au détriment des secteurs manufacturiers notamment à travers une surévaluation du taux de change. Si la surévaluation de la monnaie a souvent été relevée comme un des obstacles au développement de l'industrie manufacturière dans les pays africains (Razin et Collins, 1997 ; Sekkat et Varoudakis, 2000 : 237-253), à l'inverse la politique de change pro-compétitive se traduisant par la sous-évaluation de la monnaie a joué un rôle important dans le processus d'industrialisation des pays émergents (Rodrik, 2008 : 1-29).

Rodrik (2006) lie la désindustrialisation de l'Afrique à libéralisation commerciale accélérée et globalement mal gérée, qui a conduit à une respecialisation de certains pays dans les activités

primaires (Goujon, 2018 : 152-155). Ainsi, les défaillances de gouvernance, relative à l'application sans nuance des politiques macroéconomiques issues du consensus libéral, ont entravé une transformation structurelle vertueuse des économies africaines. Pour Goujon (2018), non seulement les arrangements institutionnels qui devaient encadrer et orienter la libéralisation commerciale ont été défaillants, mais également le choix stratégique de multiplication des accords de libre-échange dont la plupart ont été réduits à l'ouverture du seul secteur manufacturier à la concurrence internationale. Ce choix a empêché ainsi une diversification de la base industrielle tout en favorisant par contre la formation d'oligopoles dans les activités de services, bénéficiant d'un accès protégé au marché intérieur. Dans un tel contexte où les institutions de marché sont affaiblies, des rentes de situation s'installent, provoquent un effet d'éviction des nouveaux entrants, et plus globalement brident l'investissement privé qui est en moyenne 15 % du PIB en Afrique, contre 25 à 30 % en Asie (Banque mondiale, 2016).

D'autres auteurs expliquent la désindustrialisation en Afrique par la qualité des dépenses publiques. A travers une étude sur quarante-cinq pays d'Afrique subsaharienne, Barhoumi et al. (2018) montrent la faiblesse de l'efficacité de l'investissement public sur la période 2000-2015, due au défaut de planification, de sélection et de suivi des investissements publics, mais aussi à l'instabilité budgétaire. Ainsi, l'insuffisante qualité de la dépense publique, devant améliorer les infrastructures publiques afin de stimuler l'investissement national et étranger, a limité son impact structurel. Par ailleurs, les politiques industrielles ont échoué sur deux types de défaillances qui ont eu tendance à phagocyter les externalités. D'un côté, Rodrik (2016) trouve qu'il a d'abord manqué une institutionnalisation du dialogue entre les acteurs publics et privés, pour corriger les défaillances de coordination d'investissements publics à coûts fixes élevés et rendre les décisions d'investissement productif plus optimales. De l'autre, pour Boyer (2001) et Vahabi (2015), les incohérences institutionnelles, comme les réglementations contradictoires, l'application partielle et imparfaite des réformes, la faiblesse des institutions de justice, ont abouti à des défaillances de régulation qui ont contraint une accumulation du capital productif et incité des comportements de rentier, voire de prédation. En conséquence, dans un contexte où les transitions politiques restent fragiles et réversibles, le déficit de sécurité, la gestion clientéliste d'attribution des marchés publics et les entraves bureaucratiques ont pesé sur les anticipations des investisseurs alors que ceux-ci ont besoin d'un environnement prévisible et rationnel en matière de stabilité macroéconomique (et monétaire), de règles et de services publics. L'industrialisation des économies africaines ne peut donc faire l'économie

d'un examen de la matrice politico-institutionnelle car elle est étroitement liée à la stabilité politique. En plus, les décisions d'investissement n'étant pas prises sans un horizon à long terme, les comportements et les anticipations des agents économiques sont sensibles au degré d'incertitude du contexte dans lequel ils évoluent. L'industrialisation est un processus complexe, incrémental et cumulatif, qui exige une constance et une cohérence de la coordination des actions.

Dans le contexte de changements structurels qui se sont manifestés au sein de l'économie mondiale, parmi les exigences les plus importantes à mettre en place pour l'industrialisation figurent la qualité de l'éducation et les connaissances technologiques. Etant donné que le décollage de l'industrialisation nécessite la disponibilité d'une main-d'œuvre instruite et techniquement qualifiée, le déficit dont souffre le continent dans ce domaine continue de jouer un rôle significatif dans l'entrave du processus de développement en Afrique (CEA, 2018).

Au-delà de l'exposition rugueuse à la concurrence internationale et l'inadaptation des politiques publiques en matière d'investissement industriel qui ont conduit à une érosion de la base manufacturière en Afrique (Mezouaghi & El Aynaoui, 2018 : 11-27), d'autres facteurs ont également contribué à l'état lamentable de l'industrialisation sur le continent notamment des infrastructures inadéquates, la question de la taille du marché ainsi que l'absence de technologie, les dysfonctionnements du marché du travail entre autres. Mais, le problème fondamental résulte d'une structure économique qui n'offre que trop peu d'emplois formels. Par ailleurs, les contraintes de l'offre se sont révélées un problème persistant pour le développement africain, nécessitant de mettre l'accent sur la création d'un environnement favorable et cohérent en matière de politique. Il est tout aussi impératif de générer des compétences, stimuler la productivité, promouvoir l'investissement, favoriser le transfert de technologie, réduire les coûts du climat des affaires et introduire des normes appropriées pour permettre aux produits de rivaliser sur les marchés internationaux (CEA, 2018).

3. Modélisation de l'influence de la bonne gouvernance sur l'industrialisation

Dans cette partie, il sera question de préciser la méthode d'analyse et la source de données, de définir les variables d'intérêt de cette étude, de préciser la procédure d'estimation de notre modèle, de présenter et d'interpréter les résultats des analyses.

3.1. Spécification du modèle de recherche

Dans le cadre de notre étude, l'analyse sera basée sur un modèle économétrique qui permettra d'analyser l'influence de la bonne gouvernance sur l'industrialisation du Mali.

Ce travail de recherche se focalise sur la méthodologie empirique basée sur les données de la banque mondiale sur la période 2005-2021. Il va faire essentiellement recours aux outils statistiques et économétriques pour la vérification de l'hypothèse formulée. Nous utilisons les données secondaires, annuelles, issues de la banque mondiale, pour construire une base de données.

L'expression générale du modèle peut être écrite comme suit :

$$VAM (\% \text{ du PIB}) = \beta_0 + \beta_1 \text{Lutte contre la Corruption} + \beta_2 \text{Efficacité des Pouvoirs Publics} + \beta_3 \text{Stabilité Politique et Absence de Violence} \\ + \beta_4 \text{Qualité de la Réglementation} + \beta_5 \text{Etat de Droit} + \beta_6 \text{Voix Citoyenne et Responsabilité} + \varepsilon$$

La variable dépendante est l'industrialisation. Elle désigne le fait que l'activité industrielle se développe relativement plus vite que le reste des autres activités (agricoles ou tertiaires). Dans la présente étude, l'industrialisation est approximée par la *valeur ajoutée manufacturière, exprimée en % du PIB*.

Les variables indépendantes sont les six dimensions de la bonne gouvernance, développées par l'Institut de la Banque mondiale et dénommées « Indicateurs mondiaux de gouvernance ». Les auteurs des Indicateurs de gouvernance dans le monde définissent la gouvernance comme les traditions et les institutions par lesquelles l'autorité s'exerce dans un pays. Il s'agit notamment du processus par lequel les pouvoirs publics sont choisis, suivis et remplacés ; la capacité des pouvoirs publics à élaborer et appliquer efficacement des politiques saines ; et le respect par les citoyens et l'Etat des institutions qui régissent les interactions économiques et sociales entre eux.

Les indicateurs de gouvernance dans le monde mesurent les six définitions globales suivantes de la gouvernance en saisissant les éléments clés de ces définitions (World Bank, 2010). Ce sont : *Voix citoyenne et responsabilité, Stabilité politique et absence de violence/terrorisme, Efficacité des pouvoirs publics, Qualité de la réglementation, Etat de droit, Lutte contre la corruption*.

Pour synthétiser, les auteurs définissent les « Indicateurs mondiaux de la gouvernance » de la manière suivante :

- **Voix citoyenne et responsabilité** : mesure à quel point les citoyens d'un pays peuvent participer à la sélection de leurs gouvernants, ainsi que la liberté d'expression,

d'association et de presse. Cet indicateur porte sur les droits politiques, civils et les droits de l'homme. Il s'agit pour les pouvoirs publics d'être à l'écoute et rendre compte.

- **Stabilité politique et absence de violence** : mesure la probabilité d'une déstabilisation ou d'un renversement de gouvernement par des moyens inconstitutionnels ou violents, y compris le terrorisme.
- **Efficacité des pouvoirs publics** : mesure la qualité des services publics, les performances de la fonction publique et son niveau d'indépendance vis-à-vis des pressions politiques. Cet indicateur porte sur la compétence de la bureaucratie et la qualité de la prestation du service public.
- **Qualité de la réglementation** : mesure la capacité des pouvoirs publics à élaborer et appliquer de bonnes politiques et réglementations favorables au développement du secteur privé.
- **Etat de droit** : mesure le degré de confiance qu'ont les citoyens dans les règles conçues par la société et la manière dont ils s'y conforment et, en particulier, le respect des contrats, les compétences de la police et des tribunaux, ainsi que la perception de la criminalité et de la violence. Cet indicateur englobe la qualité de la mise en application des contrats, la police et les tribunaux, y compris l'indépendance du judiciaire, et l'incidence de la criminalité.
- **Lutte contre la corruption** : mesure l'utilisation des pouvoirs publics à des fins d'enrichissement personnel, y compris la grande et la petite corruption, ainsi que « la prise en otage » de l'Etat par les élites et les intérêts privés. Il s'agit de la maîtrise de la corruption, entendue comme l'abus des pouvoirs publics à des fins lucratives, y compris la grande et la petite corruption, mais aussi le détournement des biens de l'État par les élites.

3.2. Analyses et interprétation des résultats

Les statistiques de la régression (cf. Tableau 1) nous donnent un coefficient de corrélation de 0,99820388, ce qui indique qu'il y a une forte corrélation entre la variable dépendante et les variables indépendantes. Le coefficient de détermination R^2 est de 0,99641098, ce qui signifie que 99% de la variance de l'industrialisation s'explique par la présence des six dimensions de la bonne gouvernance. Le R^2 étant très proche de 1, on peut en déduire qu'il y a effectivement une relation entre les variables indépendantes et la part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB.

Tableau 1 : Les statistiques de la régression

<i>Statistiques de la régression</i>	
Coefficient de détermination multiple	0,99820388
Coefficient de détermination R ²	0,99641098
Coefficient de détermination R ²	0,90387052
Erreur-type	0,47937515
Observations	17

Source : Auteurs, à partir des données de la Banque mondiale

Les résultats des analyses (cf. Tableau 2) nous donnent les coefficients pour les variables ainsi que les P-valeurs. Nous remarquons que les variables indépendantes du modèle ont chacune une P-valeur inférieure à 0,05. Plus la P-valeur est petite, plus le pouvoir prédictif de la variable indépendante est élevé.

Il ressort que la lutte contre la corruption influence négativement l'industrialisation. En fait, l'abus des pouvoirs publics à des fins lucratives, y compris la grande et la petite corruption, mais aussi le détournement des biens de l'Etat par les élites, constituent un frein au développement industriel. En effet, pour les économistes du développement, la corruption constitue une entrave au pouvoir de coordination des mécanismes de marché (Mankiw et Taylor, 2011 : 693-694). Elle décourage l'épargne nationale et l'investissement en provenance de l'étranger. Elle est un obstacle majeur à la croissance économique à long terme, et donc un frein au développement économique et social du pays (Easterly, 2006 : 293-307). De nombreux pays voient leur croissance économique pénalisée par les corruptions des fonctionnaires qui devraient faire appliquer la loi (Krugman et Wells, 2009 : 424-425). De faibles niveaux de corruption contribuent à réduire les coûts de l'investissement, à limiter les risques et à accroître la productivité, car les dirigeants concentrent leur attention sur la production, au lieu d'influencer les hommes politiques et les responsables publics (Perkins et al. 2008 : 107-110).

Les résultats indiquent que la variable Stabilité politique et Absence de violence a une influence positive sur l'industrialisation. Si l'instabilité politique représente une menace pour les droits de propriété, et donc pour l'investissement, la stabilité politique est favorable à la croissance et au développement. En effet, si la situation politique est précaire, les citoyens ne sont guère incités à épargner, à investir ou à lancer de nouvelles entreprises. Il en va de même pour les étrangers, qui se montrent réticents à investir dans ce pays. Les guerres civiles et frontalières, les coups d'Etat militaires et d'autres manifestations d'instabilité politique nuisent à l'investissement et à la croissance. La simple menace d'une révolution peut faire baisser l'investissement et le niveau de vie d'un pays (Mankiw et Taylor, 2011 : 693-695). Donc, plus est faible la perception de la probabilité selon laquelle le gouvernement pourrait être déstabilisé,

renversé soit par des moyens inconstitutionnels, soit par la violence (violence politique ou terrorisme), plus les agents économiques sont enclins à investir dans le pays.

Nous constatons également que l'Etat de droit influence positivement l'industrialisation. Les économistes du développement pensent que ce qui permet à un système économique de bien fonctionner est la liberté économique, basée sur les choix individuels, l'échange volontaire, le droit de garder ce qu'on gagne et l'existence d'un droit de propriété bien défini et protégé par la loi. Celle-ci doit stipuler que la propriété d'un individu lui appartient vraiment et que personne d'autre ne peut le la lui prendre. Les cours de justice et la police doivent être honnêtes de manière à ne pas pouvoir être corrompus pour ignorer la loi. Et les systèmes politiques doivent être stables de sorte que la loi ne change pas de manière capricieuse (Krugman et Wells, 2009 : 424-425). Ainsi, un pays disposant d'un système judiciaire efficace, de gouvernants fiables et d'une constitution stable bénéficiera d'un niveau de vie plus élevé qu'un pays dans lequel les tribunaux sont défailants, les gouvernants sont corrompus, les révolutions et les coups d'Etat sont fréquents (Mankiw et Taylor, 2011 : 639-695). Pour Perkins et al. (2008), le renforcement de la gouvernance et des institutions contribue à améliorer les conditions de l'investissement en réduisant le risque et en accroissant la rentabilité. Des institutions économiques publiques fortes peuvent apporter leur concours à l'élaboration de politiques publiques efficaces, qui influent tant sur l'accumulation des facteurs que sur la productivité. Par conséquent, la confiance des citoyens dans les règles posées par la société ainsi que le respect de ces règles ; et, en particulier, la qualité du contrat social, à travers la police et les juridictions, ont un impact positif sur le développement industriel du pays.

Les résultats des analyses de régression montrent que la variable Voix citoyenne et responsabilité a aussi une influence positive sur l'industrialisation et donc sur la valeur ajoutée manufacturière en pourcentage du PIB. Les économistes du développement distinguent parmi les diverses sortes d'institutions qui influent sur la croissance et le développement économiques quatre catégories générales d'institutions économiques (institutions génératrices du marché, institutions de régulation du marché, institutions de stabilisation du marché et institutions de légitimation du marché), auxquelles ils ajoutent les institutions politiques. Celles-ci déterminent les modalités de gouvernement de la société et l'ampleur de la participation politique. De nombreux pays mettent fortement l'accent sur les institutions essentielles de soutien à la démocratie, telles une presse libre, des élections, des partis politiques concurrents et une politique participative (Perkins et al. 2008 : 107-110). Donc, plus les citoyens participent réellement au choix de leurs gouvernants, que ce soit par l'étendue de leur liberté d'expression,

d'association, ou celle des médias, plus ils ont confiance aux systèmes politique et économique et plus ils sont susceptibles d'investir dans le pays.

Paradoxalement, nous constatons que l'efficacité des pouvoirs publics et la qualité de la réglementation ont une influence négative sur l'industrialisation. Cela revient à dire que la compétence des fonctionnaires, leur degré d'indépendance vis-à-vis des pressions politiques, et la qualité des prestations des services publics, contraindraient le développement industriel du pays. En outre, la capacité du gouvernement à formuler et appliquer des politiques et des réglementations adaptées qui favorisent le développement du secteur privé, serait également néfaste à l'industrialisation. Nous pouvons expliquer ces relations par le caractère informel dominant de l'économie malienne. En effet, insuffisamment diversifiée, l'économie malienne est fortement informelle. Si sa part est difficilement quantifiable économiquement, et probablement sous-estimée, selon les études publiées, le secteur informel occupe 55% du PIB malien, 98% de la valeur ajoutée dans le primaire, 22% dans le secondaire et 66% dans le tertiaire. Le secteur informel est considéré aujourd'hui comme un secteur stratégique, par sa contribution à la production, à l'emploi et aux revenus. Cependant, les autorités nationales estiment que l'économie informelle sape de manière significative l'autorité de l'Etat et la capacité de bonne gouvernance qui sont essentielles pour promouvoir la démocratie, le développement et l'Etat de droit (Tall, 2013). Par conséquent, les multiples formes que revêt l'économie informelle au Mali génèrent des gains illégaux, faussent la concurrence sur le marché légal et nuisent à la capacité de l'Etat d'assurer une bonne gouvernance.

Tableau 2 : Les résultats du modèle

	<i>Coefficients</i>	<i>Erreur-type</i>	<i>Statistique t</i>	<i>Probabilité</i>	<i>Limite inférieure pour seuil de confiance = 95%</i>	<i>Limite supérieure pour seuil de confiance = 95%</i>	<i>Limite inférieure pour seuil de confiance = 95,0%</i>	<i>Limite supérieure pour seuil de confiance = 95,0%</i>
Constante	0	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
LuttecontreCorrupt	-3,23177515	1,74306724	-1,8540737	0,00971423	-7,06824	0,60468998	-7,06824	0,60469
EfficacitéPouvPub	-4,59143455	2,030420415	-2,2613221	0,00498759	-9,06036	-0,1225094	-9,06036	-0,12251
StabilitePolAbsViol	0,63161659	0,453803639	1,39182795	0,01147627	-0,367198	1,63043167	-0,367199	1,630432
QualiteReglement	-3,62100945	2,243085284	-1,6142986	0,03475746	-8,558007	1,31598797	-8,558007	1,315988
Etatdedroit	1,90145497	1,723617561	1,10317683	0,02349994	-1,892202	5,69511164	-1,892202	5,695112
VoixcitoyResponsab	0,6328797	0,924671829	0,68443709	0,00786313	-1,402309	2,66806867	-1,402309	2,668069

Source : Auteurs, à partir des données de la Banque mondiale

4. Conclusion

L'objectif de cette recherche était d'analyser l'influence des indicateurs mondiaux de gouvernance, développés par la banque mondiale, sur l'industrialisation du Mali. La variable dépendante du modèle, l'industrialisation, est approximée par la valeur ajoutée manufacturière en pourcentage du PIB. Les résultats des analyses de régression montrent que trois des six dimensions de gouvernance influencent positivement l'industrialisation. Il s'agit de : Stabilité politique et Absence de violence, État de droit, Voix citoyenne et Responsabilité. En revanche, les trois autres indicateurs ont une influence négative sur l'industrialisation.

Pour Mankiw et Taylor (2011), la prospérité économique dépend en partie de la prospérité politique. Sans une bonne gouvernance, le développement économique est compromis. Lorsqu'un pays fonctionne de manière démocratique, sous une règle de droit et dans le maintien des droits, l'absence de corruption et l'indépendance de la justice, les contrats et les droits de propriété pourront être effectifs et les marchés pourront fonctionner efficacement pour allouer les ressources rares. Telles sont les caractéristiques clés de la bonne gouvernance, selon ces auteurs.

En conséquence, l'Etat malien devrait intensifier la lutte contre la corruption. En outre, l'instauration d'un Etat de droit est une condition favorable au développement industriel. Pour attirer les investissements des citoyens vers l'industrialisation, l'Etat doit favoriser la transition de l'économie du secteur informel vers le secteur formel. Cependant, puisqu'il est de plus en plus préoccupant que l'économie informelle représente une part considérable et croissante de l'ensemble de l'activité économique au Mali, il est préférable que cette transition passe par des mécanismes plus incitatifs que coercitifs.

REFERENCES

- [1] Acemoglu D., Johnson S., Robinson J. & Thaicharoen Y. 2003. Institutional causes, macroeconomic symptoms: volatility, crises and growth. *Journal of Monetary Economics*, 50, p.49-123.
- [2] Badiane O., Ulimwengu J. & Badibanga T. 2012. Structural Transformation among African Economies. *Patterns and performance, Development*, vol. LV, n° 4, p.463-476.
- [3] BAD. 2018. Industrialiser l'Afrique. Les High 5. Busan. Banque africaine de développement.
- [4] Banque mondiale. 1992. *Gouvernance et Développement*. Washington D.C.
- [5] Banque mondiale. 2016. *Breaking Down Barriers. Unlocking Africa's Potential through Vigorous Competition Policy*. Washington DC, World Bank Group.
- [6] Barhoumi K., Shirin H., Towfighian N. & Maino R. 2018. *Public Investment Efficiency in Sub-Saharan African Countries. What Lies Ahead?* International Monetary Fund.
- [7] Baron C. 2003. La gouvernance : débats autour d'un concept polysémique. *Éditions juridiques associées. « Droit et société »*, vol. 2, n°54, p.329-349.
- [8] Boyer R. 2001. L'après-consensus de Washington : institutionnaliste et systémique ? *L'Année de la régulation*, n° 5, p.13-56.
- [9] Cadot O., De Melo J., Plane P., Wagner L. & Woldemichael M.T. 2015. *Industrialisation et transformation structurelle. L'Afrique subsaharienne peut-elle se développer sans usines ?* Papier de recherche de l'Agence française de développement, n° 10.
- [10] CEA. 2018. *Politique industrielle en Afrique*, Nations-Unies. Institut africain de développement économique et de planification des Nations unies (IDEP). Commission économique pour l'Afrique (CEA).
- [11] Charreaux G. 2004. *Les théories de la gouvernance : de la gouvernance des entreprises à la gouvernance des systèmes nationaux*. FARGO - Cahier du FARGO n° 1040101. Université de Bourgogne.
- [12] De Brauw A., Mueller V. & Lee H.L. 2014. The role of rural-urban migration in the structural transformation of Sub-Saharan Africa. *World Development*, vol.63, p.33-42.
- [13] Douglas, C. N. 1990. *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge University Press, New York.
- [14] Easterly, W. 2006. *Les pays pauvres sont-ils condamnés à le rester ?* Editions d'Oragisation. Groupe Eyrolles.

- [15] Easterly W., Levine R. 2003. Tropics, germs, and crops: how endowments influence economic development. *Journal of Monetary Economics*. Elsevier, vol. 50(1), p.3-39.
- [16] Enache M., Ghani E., O'Connell, S. 2016. Structural Transformation in Africa. A Historical View. Policy Research Working Paper, n°7743. Washington DC, World Bank.
- [17] Goujon M. 2018. L'Afrique entre industrialisation et désindustrialisation. Les trajectoires incertaines de l'industrialisation en Afrique. *Afrique Contemporaine. La Documentation Française*, p.152-155.
- [18] Goujon M. & Kafando C. 2011. Caractéristiques structurelles et industrialisation en Afrique : Une première exploration. Document de travail, CERDI.
- [19] Horner R., Nadvi K. 2018. Global value chains and the rise of global South: Unpacking twenty-first century polycentric trade. *Global Networks*, vol. 18, n°2, p.207-237.
- [20] Jacquemot P. 2018. L'industrialisation en Afrique en question. Des désillusions à un nouveau volontarisme. *De Boeck Sup. « Afrique contemporaine »*, (266), p. 29-53.
- [21] Jedwab R. et Osei R.D. 2012. Structural change in Ghana. Working paper. Institute for International Economic Policy.
- [22] Kaufmann D., Kraay A. & Zoido-Lobaton P. 1999. Aggregating Governance Indicators. World Bank Policy Research Working Paper No. 2195. Washington, D.C.
- [23] Kouty M. & Ongono P. 2017. Upgrading in global value chain: the case of sub-Saharan African countries, dans D. Seck (sous la direction de). *Investment and competitiveness in Africa*. New York. Springer international publishing, p.177-190.
- [24] Krugman, P. R. & Wells, R. 2009. *Macroéconomie*. Traduction de la 2^e édition américaine par Laurent Baechler. Groupe De Boeck Supérieur s.a.
- [25] Mama T. & Ongono P. 2019. La zone Franc entrave-t-elle la transformation structurelle des économies des pays membres ? *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, 61.
- [26] Mankiw, G. N & Taylor, M. P. 2011. *Principes de l'économie*. 2^e édition européenne. Groupe De Boeck Supérieur s.a.
- [27] McMillan M. & Rodrik D. 2011. Globalization, Structural Change and Productivity Growth. NBER Working Paper n° 17143.
- [28] McMillan M. & Rodrik D., Verduzco-Gallo I. 2014. Globalization, Structural Change and Productivity Growth, with an Update on Africa. *World Development*, vol. LXIII, p.11-32.

- [29] Mezouaghi M. & El Aynaoui K. 2018. L'Afrique sur la voie de l'industrialisation ? Economie politique et trajectoires historiques. Introduction thématique. De Boeck Supérieur. « Afrique contemporaine », (266), p.11-27.
- [30] Newman C., Page J.R., Shimeles A., Söderbom M. & Tarp F. 2016. Manufacturing transformation: Comparative studies of industrial development in Africa and emerging Asia. Oxford, Oxford University Press.
- [31] Nubukpo, K. 2015. Le franc CFA : un frein à l'émergence des économies africaines ? L'économie politique, N°68, p.71-79.
- [32] Perkins, D. H., Radelet, S., Lindauer, D. L. 2008. Economie du développement. De Boeck Supérieur.
- [33] Razin O. & Collins S. M. 1997. Real exchange rate misalignments and growth. NBER Working Paper 6174, septembre.
- [34] Rigobon R. & Rodrik D. 2004. Rule of Law, Democracy, Openness, and Income: Estimating the Interrelationships. NBER Working Papers 10750.
- [35] Rodrik D. 2016. Premature Deindustrialization. Journal of Economic Growth, n° 21, p.1-33.
- [36] Rodrik D. 2008. Industrial policy: don't ask why, ask how. Middle East Development Journal, Demo Issue, p.1-29.
- [37] Rodrik D. 2006. Industrial Development. Stylized Facts and Policies. Cambridge. Harvard University.
- [38] Rougier E. & Piveteau A. 2011. Le retour en trompe-l'oeil de la politique industrielle. Revue Tiers-monde, n° 208, p.177-192.
- [39] Sachs J. D. 2003. Institutions don't rule: direct effects of geography on per capita income. NBER Working Paper 9490.
- [40] Sekkat K. & Varoudakis A. 2000. Exchange rate management and manufactured exports in Sub-Saharan Africa. Journal of Development Economics, 61, p.237-253.
- [41] Tall, M. H. 2013. Economie informelle et violation des droits humains syndicaux des travailleurs au Mali. Friedrich Ebert Stiftung.
- [42] UNDP. 1995. Public Sector Management, Governance and sustainable Human Development. New York.
- [43] Vahabi M. 2015. The Political Economy of Predation, Cambridge University Press.
- [44] World Bank. 2010. World Development Indicators and African Development Indicators. <http://data.worldbank.org/data-catalog/africa-development-indicators>